



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/066

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : REPRISE ANTICIPÉE ET
AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE
L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 15

Date de convocation : 23 mars 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 mars 2022

Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT

**Le 29 mars de l'année deux mille
vingt-deux à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
BORIE Jérôme	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRÈRE	LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	P		POLSTER Monique	A	
SAUNIER Catherine	P		SIDAOUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	A	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/066

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : REPRISE ANTICIPÉE ET
AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE
L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M57,

Vu la délibération n° 2021/043 du 18 mars 2021 relative au vote du budget Primitif du budget principal,

Vu la délibération n° 2022/058 relative à l'approbation du compte de gestion dudit budget,

Vu la délibération n° 2022/059 relative à l'adoption du compte administratif dudit budget,

Considérant, la possibilité d'affecter de manière anticipée au budget principal les résultats de l'exercice antérieur d'un même budget,

Considérant, que la reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'effectue en respectant les conditions posées par les textes en vigueur,

Considérant, que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Considérant, que le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement soit en section d'investissement,

Considérant l'avis favorable du Bureau,



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/066

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : REPRISE ANTICIPÉE ET
AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE
L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'affectation du résultat du budget principal comme suit :

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	2 688 788,36
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	-103 958,12
Résultat comptable cumulé	2 584 830,24
Solde des restes à réaliser	-1 387 387,18
Besoin réel de financement	POSITIF

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	1 805 994,49
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	3 850 861,74
Résultat de clôture à affecter	5 656 856,23

Affectation budgétaire 2022		
	Dépenses	Recettes
002 Résultat de fonctionnement reporté		5 656 856,23
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		-
001 Résultat d'investissement reporté		2 584 830,24

Fait à Martillac, le 29 mars 2022

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement

